



Traité Erouvin

Michna 9 - Chapitre 3

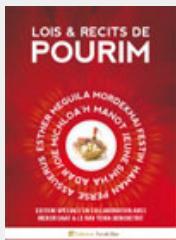
רבי דוסא בן ארכינס אומר: בעזבר לפנוי בתבה ביום טוב שלראש השנה אומר: הפליצנו את יום ראש השנה, אם היום ואמ למן. ולמן הוא אומר: אם ביום ואם לאמש. ולא הוודו לו טקמים.

Rabbi Dossa ben Harkinass dit que le ministre officiant doit intercaler, lors [de la prière] du premier jour de Roch Hachana, [la formule :] « Renforce-nous, Hachem notre Dieu en ce jour de Roch 'Hodech, qu'il tombe aujourd'hui ou demain ».

Le lendemain, il [intercalera la même formule, mais la] clôturera par les termes : « qu'il soit tombé aujourd'hui ou hier ».

Les Sages ne furent pas d'accord avec lui.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions